

Projet de loi 34
Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

**Mémoire présenté à
la Commission de l'aménagement du territoire
par le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec**

Février 2012

Table des matières

1.	Présentation	3
2.	Mise en contexte et historique	4
3.	L'occupation dynamique du territoire	5
4.	Le rôle des arts et de la culture	5
	4.1 <i>La culture comme moteur économique</i>	
	4.2 <i>La culture comme moteur social</i>	
5.	Les conditions de réussite et nos recommandations	7
	5.1 <i>Le renforcement des instances régionales</i>	
	5.2 <i>Un financement adéquat</i>	

1. Présentation

Les conseils régionaux de la culture

Les quatorze conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région. Ils réalisent les mandats qui leur sont confiés par le milieu culturel et par le ou la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Les conseils de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de ses membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement. De plus, ils assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région.

Interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec et des conférences régionales des élus, les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire.

Le Réseau des conseils de la culture du Québec (RCRCQ)

Le Réseau regroupe les 14 conseils régionaux de la culture du Québec.

Présentateurs du mémoire

Éric Lord, 1^{er} vice-président du Réseau des conseils de la culture du Québec
Directeur général, Culture Mauricie

Michel-Rémi Lafond, administrateur, Réseau des conseils de la culture du Québec
Directeur général, Conseil régional de la culture de l'Outaouais

Andrée St-Georges, administratrice, Réseau des conseils de la culture du Québec
Directrice générale, Culture Lanaudière

2. Mise en contexte et historique

L'occupation du territoire et sa pleine vitalité constituent, dans l'univers culturel, des références marquantes des particularités et de la pluralité de la société québécoise, de ses origines à aujourd'hui, et ce, pour l'ensemble de la population québécoise.

Le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ) est heureux de participer aux présents échanges et entend coopérer à la détermination d'enjeux, certes, mais aussi de priorités d'action qui optimiseront le devenir québécois.

Ce qui définit un territoire est manifestement son espace, sa population, sa géographie, son économie et sa culture. À ce chapitre, la culture fait le lien entre hier et demain, propose la création artistique qui rayonne sur les cinq continents et stimule une synergie, à la fois à travers ses artistes, ses organismes, ses événements, et les citoyens. La culture puise également sa force dans les traditions, les paysages, la langue, la fierté, le sentiment d'appartenance et l'ancrage régional. La culture, dans son rôle de création, de préservation, de restauration, de mise en valeur et de diffusion, s'inscrit également dans un univers économique et social.

Le Québec compte quatorze conseils régionaux de la culture (CRC) nés du courant « de la prise en charge collective », courant dépeint dans le document de référence « Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 ». Ils sont issus de la vague de régionalisation de la fin des années 70. Aussi, les CRC ont été reconnus comme intervenants majeurs dans le cadre de la *Politique culturelle du Québec* en 1992. Plus récemment, ils jouent un rôle prépondérant de relais dans le processus de l'Agenda 21C.

Fort de plus de 35 ans d'expérience dans leur région respective, les CRC rejoignent aujourd'hui un bassin de plus de 55 000 artistesⁱ et artisans professionnels et travaillent avec plus de 665ⁱⁱ organismes culturels appuyés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le CALQ ou la SODEC.

Au cours des trois dernières décennies, la préoccupation du développement régional s'est manifestée par une volonté de régionalisation, laquelle a voyagé entre des actions prônant la déconcentration et celles stimulant la décentralisation.

Différentes politiques de développement régional se sont succédé, mettant l'accent parfois sur l'univers économique, parfois sur l'univers social. Les plus récentes, soit celles mises en place depuis les années 90, ont parié sur des considérations qui sont encore d'actualité, par exemple les particularités des régions et leurs disparités, le dynamisme régional accentué par une stimulation forte de la concertation ou encore une meilleure planification des actions en vue de créer des effets de levier structurants.

À l'ère du 21^e siècle, les régions demeurent aux prises avec des enjeux importants pour leur survivance. La culture est un véhicule qui a démontré une force indéniable, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. La culture est au service du développement économique et social des régions et participe activement à la mise en valeur des territoires. Il s'agit probablement de l'un des secteurs socioéconomiques qui démontrent une large flexibilité dans leur application, et cela peut exister là où il y a un attachement au territoire.

Dans le cadre du projet de loi actuel visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le RCRCQ se sent concerné de par les conseils régionaux de la culture, certes, mais aussi de par son rayonnement direct par les membres des CRC et leurs partenaires dans l'ensemble des territoires. Le RCRCQ considère que bien que l'aménagement des territoires soit la responsabilité des élus, ceux-ci doivent pouvoir compter sur la contribution de la totalité des agents socio-économiques évoluant sur un territoire donné (échelles locale, supra-locale et régionale), dont la culture fait intrinsèquement partie.

3. L'occupation dynamique du territoire

Actifs depuis plus de 30 ans, les conseils régionaux de la culture ont été à la fois témoins et acteurs de l'évolution de la société québécoise et de son expression dans les différents territoires du Québec. Bien qu'il soit difficile de dresser un portrait de situation uniforme de ces territoires, à l'évidence, certains secteurs ont connu une forte dévitalisation. Malgré les efforts déployés dans les différentes politiques régionales, beaucoup de chemin reste encore à faire. La tendance naturelle à la concentration des ressources, à l'éloignement et à la faible disponibilité des emplois est devenue un obstacle à l'épanouissement de nombreuses collectivités. La disparité ainsi créée entraîne un développement asymétrique qui se traduit plus souvent qu'autrement par une concentration de l'offre culturelle dans les centres urbains.

Conséquemment, les conseils régionaux de la culture se réjouissent du fait que le gouvernement du Québec propose une nouvelle stratégie de vitalité de l'ensemble du territoire québécois et pose un geste concret en ce sens. Partenaire du développement culturel du Québec, notre réseau est à même de constater tout le potentiel des régions du Québec qui n'attendent que les conditions soient réunies pour s'exprimer pleinement.

4. Le rôle des arts et de la culture

Le secteur des arts et de la culture est appelé à jouer un rôle majeur dans l'occupation dynamique du territoire. Véritable enjeu stratégique, notre secteur d'activité est un élément moteur pour relever des défis d'ordres économique, social et identitaire. Ce rôle stratégique est documenté et de nombreux exemples probants sont bien connus au Québec et à l'étranger.

4.1 La culture comme moteur économique

La culture est maintenant un élément essentiel des économies modernes. Le *Conference Board du Canada* chiffrait l'empreinte économique du secteur culturel à 85 milliards de dollars en 2007, soit 7,4 % du PIB du Canada. Des études d'impact économique réalisées dans différentes régions du Québec démontrent elles aussi l'importance de ces retombées. L'étude réalisée par la Chambre de commerce de Montréal révèle que la contribution directe de la culture à l'économie est de 7,8 milliards de dollars, soit environ 6 % du PIB de la grande région de Montréal. Dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, après trois études de même nature, on constate une très forte augmentation des dépenses des activités culturelles ainsi que des emplois directs qui y sont liés. En huit ans, les dépenses des activités culturelles ont connu une croissance de près de 70 % passant de 1,3 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars. Des études récentes réalisées en Mauricie et au Bas-Saint-Laurent démontrent une activité économique marquante. Pour la Mauricie, les arts et la culture représentent plus de 2,3 % du PIB et 2 % de tous les emplois, soit plus que les secteurs de l'agriculture et de l'industrie du meuble. Pour le Bas-Saint-Laurent, le secteur représente 1,8 % des emplois et 2,2 % du PIB. Ces données illustrent bien la tendance et, surtout, mettent en lumière que le secteur n'est plus l'apanage exclusif des grands centres et qu'il a une influence significative sur la vitalité économique des régions du Québec.

Par ailleurs, de très nombreux produits qui ponctuent les guides touristiques de toutes les régions du Québec sont en grande partie du domaine de la culture. Musées, galeries, festivals, sites historiques et spectacles sont autant d'attractions qui constituent le produit de base de l'industrie touristique. Une étude très conservatrice de 2009 réalisée par Patrimoine canadien et Industrie Canada révèle que les recettes touristiques générées par les visiteurs ayant participé à des activités culturelles s'élèvent à 8 milliards de dollars au Canada, dont plus de 1,7 milliard pour le Québec. Cette même étude révèle aussi que ces visiteurs ont dépensé dix dollars pour d'autres biens et

services pour chaque dollar en divertissement. À l'échelle internationale, le tourisme culturel est en forte progression, et de plus en plus de visiteurs sont à la recherche de produits identitaires authentiques.

Sur le plan économique, les arts et la culture dégagent des impacts indirects par une contribution transversale. En effet, ils ont démontré qu'ils étaient des éléments essentiels pour le développement de communautés créatives, communautés qui mettent en place les conditions nécessaires à la génération de l'innovation. Indéniablement, une vie culturelle dynamique constitue un facteur déterminant dans l'attraction et la rétention de personnel qualifié.

Aujourd'hui, les milieux de vie doivent combler beaucoup plus que les besoins primaires. Un milieu de vie dynamique et l'accès à des activités et produits culturels sont déterminants lorsque vient le temps de choisir son emploi et son lieu de résidence. Dans un contexte de vieillissement de la population et de pénurie de main-d'œuvre, la qualité de vie du milieu est appelée à prendre une place de plus en plus importante et stratégique. Enfin, les différentes manifestations culturelles et artistiques constituent un outil de rayonnement de premier plan pour les collectivités.

4.2 La culture comme moteur social

Hill Stratégies, société canadienne spécialisée dans l'application des méthodes de recherche en sciences sociales au secteur des arts, a produit plusieurs études portant sur la contribution des arts et de la culture à la vitalité et au dynamisme des collectivités. Ces documents révèlent notamment qu'un secteur artistique et culturel florissant est un élément essentiel d'une société prospère, stable et heureuse et qu'il contribue au développement d'une identité positive et d'une citoyenneté active. C'est aussi un catalyseur de potentiel et un secteur d'avant-garde pour lutter contre des problèmes sociaux graves.

Un grand nombre d'exemples québécois illustre bien le propos de la nécessité de briser l'isolement existant tant dans les communautés vieillissantes que dans celles plus éloignées. L'accès à une bibliothèque, les prestations artistiques, le fait de découvrir la création artistique, voire l'ouverture sur le monde incitent grandement à être plus inclusif et, ainsi, rapprocher les gens. À ce propos, l'accès à Internet partout au Québec est une condition majeure. Le Québec est en retard sur cette question. Pour nous, Internet à haute vitesse doit être vu comme un service essentiel. Du reste, en dépend le développement des régions, des territoires et des communautés.

Un second exemple où l'apport de la culture est démontré réside sans équivoque dans la persévérance scolaire. Nous croyons que des liens plus serrés entre les secteurs de la culture et de l'éducation doivent être envisagés afin d'alimenter l'imaginaire des élèves, aussi futurs citoyens et citoyennes. Pour ce faire, il s'agit de favoriser, par des mesures concrètes, l'accès à la culture, ce qui implique la circulation et la diffusion des œuvres. À ce chapitre, l'éducation joue un rôle majeur dans la vitalité des collectivités, et la culture, sous toutes ses formes, est souvent l'option qui favorisera le retour des décrocheurs vers l'obtention d'un diplôme, ou encore, vers l'acquisition de compétences par des apprentissages dans l'univers culturel.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs villes et villages du Québec ont refusé de baisser les bras et généré de la valeur pour leur communauté. Ces communautés ont renversé les tendances et affichent aujourd'hui un solde migratoire positif. De nombreux comités culturels, tant en milieu rural que dans le secteur urbain, ont développé une diversité de performances artistiques, mis en valeur des bâtiments historiques et créé des fêtes et festivals qui, chacun à leur manière, offrent des lieux de rencontre pour la communauté, font connaître leur coin de pays et constituent des outils d'expression d'identité. Ces actions engendrent un dynamisme contagieux de nature à susciter un sentiment de fierté et d'appartenance mobilisateur.

5. Les conditions de réussite et nos recommandations

Le Québec ne constitue pas une société uniforme. En effet, les communautés vivant sur son territoire sont toutes différentes même si des valeurs communes les unissent. Leurs contributions sont diverses, ce qui donne une couleur particulière à la société dans son ensemble. Il est fort opportun que le premier alinéa du préambule reconnaisse cette situation en termes de défis et de potentiels.

5.1 *Le renforcement des instances régionales*

Il s'agit ici de mettre en place les mécanismes qui alimentent la capacité d'agir des communautés. Nous pensons qu'il faut mettre en place des actions où la régionalisation et la décentralisation auront un sens. Nous croyons que le seul modèle de concertation, bien qu'intéressant, possède des limites puisque l'espace décisionnel y est fortement restreint. Nous préconisons une démarche démocratique régionale où il faut miser sur les forces vives et interpeller la société civile, tant dans ses dimensions communautaires que dans ses secteurs d'économie sociale, publique et privée.

Pour nous, un fait est certain : la modulation aurait bien meilleur goût. En effet, l'application des politiques par modulation suppose une plus grande démocratie territoriale parce qu'elle engage tant le milieu que les instances décisionnelles à développer des solutions mieux adaptées aux réalités locales et régionales.

Recommandation 1

Le RCRCQ recommande de prévoir, au présent projet de loi, un renforcement des instances régionales par la délégation de pouvoirs et de responsabilités par une véritable décentralisation qui permettra la modulation nécessaire au développement à géométrie variable que représente l'ensemble des régions du Québec.

Recommandation 2

Le RCRCQ recommande aussi que la loi identifie et interpelle les acteurs socio-économiques qui ont et doivent jouer un rôle actif en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Leur engagement doit être complémentaire à celui des élus.

L'occupation du territoire et son avenir préoccupent les conseils régionaux de la culture, dont une des missions consiste à voir au développement, à la prospérité et à la solidité de l'offre artistique et culturelle partout sur les territoires qui sont les leurs. La vitalité des communautés, au cœur des préoccupations des CRC, constitue un défi majeur à plusieurs égards : les milieux doivent être attrayants, la participation citoyenne est essentielle et les engagements visant le développement durable s'avèrent nécessaires. Les résultats attendus ne peuvent être envisagés que dans une participation réelle et appuyée des agents socio-économiques œuvrant dans les régions.

5.2 *Un financement adéquat*

La vitalité des collectivités passe nécessairement par la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles. En ces années de compressions budgétaires, les organisations régionales ont vu fondre leurs outils financiers, ce qui a un impact immédiat sur les ressources humaines. En contrepartie, les besoins ont continué de croître, les enjeux se sont développés et les problématiques se sont multipliées. La concertation et le partenariat sont venus compenser le

manque à gagner, mais cela ne suffit pas. Actuellement, l'ère est au partenariat avec les entreprises privées, mais là aussi, des limites s'imposent dans la mesure où les entreprises privées ne peuvent répondre à la demande croissante. Ce qu'il importe de comprendre est surtout la nécessité de mettre en place des effets de levier qui contribueront à stimuler une synergie d'investissements dans toutes les régions du Québec.

À la base, de grands principes subsistent, dont notamment l'équité. Non seulement il y doit y avoir un souci de développement sur l'ensemble du territoire, mais ce développement doit se faire dans un cadre équitable lié à la subsidiarité. En ce sens, innovation, émulation, éducation et formation continue doivent être au rendez-vous.

Recommandation 3

Le RCRCQ recommande que, dans l'application de loi, les instances régionales soient dotées de ressources humaines et financières afin de structurer leur développement et ainsi permettre des effets de levier à la mesure des besoins de chacune des régions.

En conclusion, le RCRCQ souhaite apporter une nouvelle recommandation. En effet, le projet de loi 34 s'appuie sur une politique extraordinaire qui vise à renforcer l'occupation et la vitalité des territoires. Cette politique est à plusieurs égards innovante et créative, et mérite grandement d'être outillée afin d'être pleinement réalisée. Si l'on peut comprendre qu'il s'agit d'un mouvement à moyen terme et que le présent projet de loi en constitue une première pierre, il va sans dire que le RCRCQ souhaite que ce dossier poursuive un cheminement proactif, et qu'à ce chapitre, les Conseils de la culture de toutes les régions du Québec s'inscrivent à titre de partenaire à part entière.

Recommandation 4

Le RCRCQ recommande que le projet de loi dépasse les mesures administratives et de reddition de comptes et constitue le premier pas dans la réalisation de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

ⁱ Statistique provenant du CQRHC, 2003

ⁱⁱ Statistique : MCCCCF, 2008-2009